Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

Les responsables de la HACA visitent les « Archives du Maroc » et la « Bibliothèque Nationale du Maroc »

01 juin 2015

Dans le cadre de l'ouverture sur le monde extérieur, Mme Amina Lemrini El Ouahabi et M. Jamal Eddine Naji, respectivement, Présidente et Directeur Général de la Haute Autorité de la communication Audiovisuelle se sont rendus le 1er juin 2015 aux « Archives du Maroc » et à la « Bibliothèque Nationale du Maroc ».

Au cours de leurs visites aux sièges de ces institutions, les deux responsables de la HACA, accompagnés par deux Directeurs (M.N.Bouezmarni –Informatique- et Mme.L.Salhi- Documentation-) et deux cadres des deux Directions (Mmes A. Chafchaouni et S. Ghamadi), ont été reçus, tour à tour, par Messieurs Driss Khrouz et Jamâa BAIDA respectivement Directeur de la BNM et Directeur des « Archives du Maroc ».

M. Jamâa Baida et M. Naji

Lors de sa visite à la BNM, la délégation de la Haca a pu, en compagnie de M. Khrouz et de ses principaux collaborateurs et collaboratrices, bénéficier d'une visite guidée aux différents départements, installations techniques et fonds documentaires, dont l'aile réservée aux œuvres audiovisuelles ainsi qu'aux ouvrages et documents s'y rapportant. Les échanges avec le Directeur de la BNM ont principalement porté sur la question du dépôt légal des œuvres audiovisuelles. Selon M. Driss KHROUZ, les producteurs de documents audiovisuels ne versent pas des copies de leurs œuvres à la BN même s'ils sont tenus de le faire selon la loi n° 68-99 relative au dépôt légal (promulguée par le Dahir n° 1-03-201 du 16 Ramadan 1424 -11 novembre 2003-). Cette loi définit le dépôt légal comme étant une procédure obligatoire à toute personne physique ou morale, publique ou privée produisant des documents destinés au public (Art. 1). Elle prévoit aussi que le dépôt légal vise, entre autres, la collecte, la conservation, l'élaboration et diffusion des documents, et leur mise à la disposition du public conformément à la loi en vigueur (Art. 2). La loi précise également que le dépôt légal est imposé pour les documents imprimés, graphiques, photographiques, sonores, audiovisuels, et multimédias, ainsi que pour les bases de données, les logiciels et les progiciels (Art. 3). La loi prévoit aussi des peines et des amendes en cas de contravention. La Présidente et le Directeur de la Haca ont convenu, en conséquence, avec le Directeur de la BNM de collaborer ensemble pour sensibiliser tous les acteurs de l'audiovisuel à l'obligation de respecter le dépôt légal en le domaine.

Mme Lemrini El Ouahabi signant le livre d'or des archives du Maroc

La visite de la délégation de la Haca aux « Archives du Maroc » a d'abord commencé par une réunion d'information et d'échanges avec nombre de cadres de cette institution, réunion présidée par M. Jamâa BAIDA qui a fait une présentation de son institution, l'histoire de sa création, les contraintes auxquelles elle a du faire face, aux plans logistique et budgétaire ainsi que son plaidoyer et ses actions de sensibilisation des différents services de l'?tat à l'obligation de confier leurs archives à l'institution dont la mission sera bientôt renforcée par la publication du décret d'application de la loi l'instituant. M. Baida a aussi parlé des projets de l'avenir, notamment la construction d'un nouveau local de stockage d'archives dans la zone Technopolis de Rabat.
De son côté, Mme Amina Lemrini El Ouahabi a souligné dans son allocution que la préservation des archives est une question primordiale conformément aux recommandations de l'IER, et constitue une préoccupation majeure pour la HACA. Monsieur Jamal Eddine Naji, pour sa part, a fait état des leçons tirées de son expérience avec les archives dans certains pays notamment la France, le Mali et la Mauritanie. Il a ensuite évoqué les missions et visites effectuées par la Haca auprès d'organismes d'archivages performants, à des fins d'information sur les systèmes d'archivage, à l'ère numérique, en premier lieu des contenus et supports audiovisuels, citant à cet égard l'INA (France), la BBC (Royaume Uni) et Radio Canada, institutions leaders dans ce domaine.

Mme Lemrini et J.E. Naji écoutant les explications de Driss Khrouz

J.E. Naji et les cadres de la HACA au « Archives du Maroc »

Liens

[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B